



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

Séance du 11.04.2018

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de convocation : 04.04.2018		
Date d'affichage : 04.04.2018		

Le onze avril deux mille dix huit à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : VERDUN Isabelle — DELBENDE Bruno— THEVENON Patrice – Jean-Pierre DUVAL – Thierry GAUTHIER –Gérard PARIS Michel BRUNET- MANGAS Francisco – Christian MOQUET – Amélie DUMAY

Secrétaire : Bruno DELBENDE

01 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27.01.2018

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

02 Compte Administratif 2017 de la commune

FONCTIONNEMENT

Recettes fonctionnement 2017 réalisées	159 828.28 €
Dépenses Fonctionnement 2017 réalisées	<u>193 626.65€</u>
Résultat 2017	-33 798.37€
Résultat affecté à fin 2016	+ <u>203 340.75€</u>

INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement réalisées 2017	10 523.68 €
Recettes Investissement réalisées 2017	<u>48 276.35€</u>
Résultat 2017	+ 37 752.67€
Résultat cumulé à fin 2016	+63 082.75 €

Résultat cumulé total à fin 2017 3 954.30 €

Le Maire se retire de l'assemblée, après en avoir délibéré, Monsieur Paris Maire-Adjoint fait voter le Compte-Administratif

Il est voté à l'unanimité.

03 Compte de gestion de Mme la Trésorière

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion 2017 du Trésorier, lequel présente des résultats identiques au compte administratif, les résultats globaux sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture 2017	237 897.79 €
INVESTISSEMENT	
Résultat de clôture 2017	65 927.99 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, qu'il a effectué toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures dont la dissolution du service assainissement au 31.12.2016

Déclare à l'unanimité, que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04 Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif de la façon suivante :

En Investissement, au compte R001	65 927.99 €
En Fonctionnement affectation au compte R 002	237 897.79 €

**La reprise des résultats du service assainissement au 31/12/2016 est intégrée.
Le Conseil Municipal vote cette affectation à l'unanimité**

05 Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux suivants :

Vote à l'unanimité	
Taxe d'habitation :	12.10 %
Taxe foncier bâti :	13.69 %
Taxe foncier non bâti :	24.59 %

06 Vote du Budget primitif 2018 – commune

Le Maire présente le projet de Budget 2018 pour la commune, ce budget est voté par chapitre.

Crédit du fonctionnement	Dépenses	Recettes
	384 346.79	146 449.00 €
Résultat de fonctionnement reporté R002		237 897.79 €
Total de section de fonctionnement	384 346.79	384 346.79 €
Crédit investissement	Dépenses	Recettes
	269 393.00 €	203 465.01
Solde exécution reporté R001		65 927.99 €
Total de la section d'investissement	269 393.00 €	269 393.00 €
TOTAL DU BUDGET	653 739.79	653 739.79

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte par 10 voix Pour le Budget Primitif 2018
1 Voix abstention –

07 Subventions 2018 aux associations

Le conseil municipal décide que le montant total des subventions en 2018 sera réparti entre :

Comité des fêtes	1 700 €
ADMR	500 €
Compagnie d'Arc de Longpont	200 €
Vote Pour 10	
Vote Contre 1	

08 Indemnités du maire et des adjoints 2018 – modification

Le Maire propose la modification du taux d'indemnité versé à partir du 01/04/2018.

Elle vise à réduire les dépenses de ce poste à 30 %. Cette décision modifie et annule la délibération du 28.06.2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

Gille Davalan – Maire	17 % de l'IB 1022 (taux maximal) soit 70 %
Gérard Paris 2 ^{ème} Adjoint	6.6 % de l'IB 1022 (taux maximal) soit 70 %
Bruno Delbende 3 ^{ème} Adjoint	3.65 % de l'IB 1022 soit 38.71 %
Patrice Thevenon 1 ^{er} adjoint	3.65 % de l'IB 1022 soit 38.71 %

09 Syndicat intercommunal Savière et Retz - vote des délégués

Monsieur le Maire rappelle la création du nouveau syndicat scolaire de la Savière en Retz, par arrêté du préfet 164/2017 en date du 05/12/2017 dont la commune de Longpont est membre.

A l'article 4 il est prévu deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune adhérente.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour :

Gilles Davalan – Titulaire
Thierry Gauthier – Titulaire
Amélie Dumay – suppléante

Questions diverses

20 avril 20 h Salle des Tourelles – Réunion pour préparation des commémorations 14/18 à Longpont le 14 et 15 juillet 2018

Fin de la séance à 22 h 15.